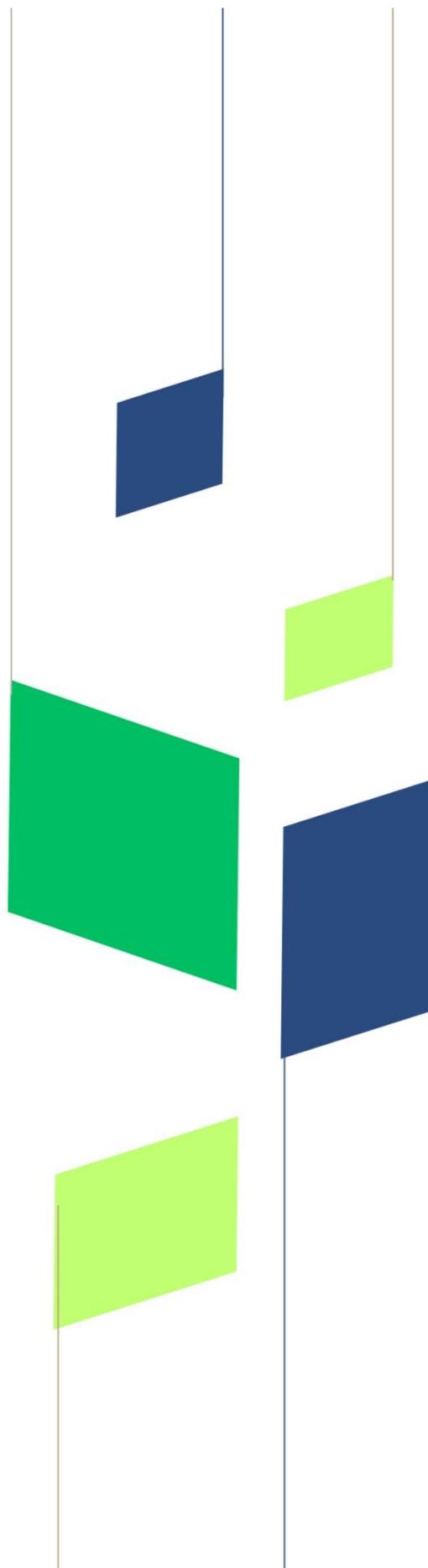


LA GRAMMAIRE
FRANCAISE:
RÈGLES ET USAGE

Abdelhamid Drissi Messouak
Enseignant - Chercheur



Abdelhamid Drissi Messouak

La Grammaire française : règles et usage

© Abdelhamid Drissi Messouak, 2023

ISBN numérique : 979-10-405-2611-7

www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

AVANT- PROPOS

Le présent ouvrage est destiné à tous ceux qui, épris de grammaire française, s'évertuent à scruter les facettes encore méconnues de ce système à la fois complexe et fascinant. Sa complexité réside dans le fait que les règles qui sous-tendent cet édifice grammatical, si relativement fiables soient-elles, ne peuvent rendre compte du fonctionnement de la totalité des structures. Certaines constructions échappent donc à l'emprise des règles. Outre cet aspect flottant et énigmatique du langage à partir duquel les linguistes ont forgé la notion d'agrammaticalité, associée principalement au sentiment linguistique du sujet parlant, une scission s'est opérée au sein des grammairiens, donnant naissance à deux groupes antagonistes. Il semblerait, en effet, que, depuis peu, un combat se soit engagé entre les partisans d'une application rigoureuse des règles et les tenants d'un affranchissement vis-à-vis de celles-ci. D'un côté ceux qui prônent une réglementation sans faille de l'usage, de l'autre les défenseurs d'une souplesse dans le maniement. Les premiers invoquent la déperdition et les périls qui guettent la langue française, les seconds estimant en revanche qu'un assujettissement aux règles étoufferait la liberté d'expression. Avec cette discordance des points de vue une nouvelle étape a été franchie. La norme, à l'origine omnipotente, devait céder du terrain aux emplois récalcitrants. C'est dans cette double perspective, l'emploi normatif et l'écart toléré, que nous examinons dans cet ouvrage la grammaire du français. Il va de soi que certains emplois n'obéissent à aucune règle explicite. Ils seront donc traités par référence à un usage attesté ou en fonction d'un sentiment linguistique prédéterminé. Les écarts acceptables ne le seront effectivement que si leur fréquence dans la littérature moderne s'avère assez élevée pour qu'ils soient admis. Le présent traité s'appuie donc dans ses analyses sur des exemples abondants fournis soit par des ouvrages littéraires, essentiellement contemporains, soit par la presse française dans sa diversité. Nous estimons en effet qu'une construction donnée ne peut être recevable que si sa validité supposée est étayée par de nombreuses citations. Nous tenons tout de même à préciser qu'une séquence de la langue est condamnable selon deux optiques, celle des grammairiens et celle des linguistes. Ces derniers ne rejettent une phrase, considérée dans ce cas comme agrammaticale, que si elle s'écarte du système de la langue française. Par contre, les grammairiens, par référence à une norme plus ou moins explicite, n'admettent pas une construction donnée parce qu'elle n'y est pas conforme. De ce fait, toute phrase agrammaticale est ipso facto « incorrecte », n'étant pas toujours actualisée. Chez les linguistes, une agrammaticalité est signalée par un astérisque * et une phrase douteuse par un point d'interrogation ?

À cet égard, analyse et exemplification bien fournies iront de pair, d'autant que la principale caractéristique de cet ouvrage est la prise en compte des formes non canoniques du français. Notre objectif est donc d'aller au-delà des constructions standard pour prendre également en considération les structures qui s'écartent quelque peu de la norme mais qui sont fréquentes dans l'usage ou qui représentent une spécificité de la langue française échappant à la logique des règles grammaticales classiques. Nous espérons pouvoir atteindre ces finalités et offrir au lecteur un outil de travail adapté à ses besoins.

INTRODUCTION

Les règles grammaticales et leur fiabilité présupposée

Cette grammaire se veut une description de la langue française portant essentiellement sur la morphosyntaxe. De ce fait, nous nous sommes centrés sur l'agencement des mots dans une phrase et sur les variantes formelle et fonctionnelle de chaque unité linguistique. Certes, des progrès considérables ont été accomplis dans l'exploration des phénomènes grammaticaux. Il n'en reste pas moins que la découverte de nouvelles embûches dans la combinaison des mots prend de plus en plus un caractère fréquentatif et fait resurgir des difficultés qui reflètent la complexité du système. À cette fin, notre travail est un élément de réponse aux multiples interrogations qui résultent des problèmes posés par la structuration des énoncés. Celle-ci obéit parfois à des règles rigoureuses mais à d'autres égards des failles apparaissent, lesquelles accordent la primauté à l'usage. C'est dans cette optique que nous faisons la part de ce qui est absolument indiscutable mais aussi des aspects contestables et douteux de la langue. En effet, à côté des emplois standard et des positions classiques, la grammaire du français offre des tolérances et autorise des écarts jugés comme acceptables. Car la seule référence à un ordre prédéterminé par la norme limite nettement le recours à des tournures qui font la richesse de toute langue. Dans les faits, règle et usage sont susceptibles de s'associer comme ils peuvent s'exclure. Qui plus est, l'absence de la première est une réalité susceptible de complexifier tout jugement qu'on peut porter sur la validité d'un énoncé. À cet égard, nous tenons à préciser qu'une phrase « incorrecte » n'équivaut pas ipso facto à une phrase « agrammaticale ». La première terminologie est rejetée par les linguistes pour sa connotation péjorative et surtout parce qu'elle est une notion normative- prescriptive. La seconde représente, au contraire un caractère descriptif. Une « incorrection » connote une sorte d'infraction devant aboutir sinon à une sanction, du moins à une réprobation. Dans son acception linguistique, la faute est soit sanctionnée (dans le milieu scolaire ou universitaire) soit dénoncée ou réprimandée. Mais pour les linguistes, la faute n'est plus considérée comme une entorse, comme un manquement à une règle mais comme une manifestation ordinaire de l'expression et de la communication ayant une fonction déterminée dans le langage. Dans certains cas, elle vise inconsciemment à passer outre les irrégularités pour rétablir un certain équilibre harmonieux et cohérent dans l'usage des règles. Les « exceptions », qui constituent l'une des irrégularités, font obstacle à l'application rigoureuse de la norme et, pour contourner cette difficulté, certains usagers, ne les prennent pas en considération. Le jeune enfant qui, en s'adressant à ses parents, énonce la forme verbale « vous dites », ne fait que se conformer à la règle grammaticale en ignorant l'exception. On peut donc admettre que la « faute », outre qu'elle peut-être de nature fonctionnelle ou avoir un caractère explicatif inhérent au système de la langue, n'est pas toujours le signe d'une ignorance ou d'une désinvolture de la part des usagers. Elle est donc prise en considération par les linguistes dans l'analyse des données. Mais les termes utilisés sont le plus souvent « erreur » ou « écart », qui n'ont aucune connotation péjorative. L'agrammaticalité a comme principal

fondement l'intuition du sujet parlant et plus particulièrement celle du linguiste. L'un comme l'autre peuvent porter d'une manière intuitive un jugement de grammaticalité sur un énoncé donné.

Les jugements des grammairiens, rappelons-le, sont émis conformément aux règles en vigueur, lesquelles semblaient solidement établies. Il va sans dire que les notions d'« intuition » ou de « sentiment linguistique » ne pouvaient pour eux rendre compte des phrases incorrectes d'une langue. Les règles restaient une référence sûre en dépit des nombreux contre-exemples pouvant servir d'illustrations dans la remise en question de cet élément considéré fondamentalement comme le seul et vrai outil disponible. Mais la dissonance entre la règle et l'usage est quelquefois assez importante pour qu'on puisse s'y intéresser. Une forme jugée incorrecte par les grammairiens peut être considérée comme acceptable si un large public en fait usage. À titre d'exemple l'énoncé : « je vais au menuisier », bien qu'« incorrect », est recevable pour un linguiste. Et du moment qu'une langue est en perpétuelle évolution, une tournure jugée fautive peut cesser de l'être quand l'usage écrit ou oral la tolère et en fait un emploi répandu dans diverses situations. Ce faisant, une question mérite d'être posée : les règles sont-elles fiables ? Tout d'abord elles ne constituent pas toujours un puissant instrument d'analyse des phrases grammaticales et de production d'énoncés bien formés. Il est évident que certaines d'entre elles reflètent avec exactitude le fonctionnement de la langue et qu'elles ne font l'objet d'aucune discussion ni de réserve. Mais ce n'est pas toujours le cas.

PREMIÈRE PARTIE
LE MOT DANS LA PHRASE

CHAPITRE 1 : DE LA PHRASE AU MOT

La phrase est considérée comme une unité de sens. On entend par là qu'elle fait partie d'un ensemble plus vaste où elle constitue un élément parmi d'autres. D'une manière générale, les phrases sont séparées par un point ou un point- virgule. Prenons l'exemple suivant :

— Sans doute je rêve. Je suis au collège. J'ai quinze ans. Je résous avec patience mon problème de géométrie. Accoudé sur ce bureau noir, je me sers sagement du compas, de la règle, du rapporteur. Je suis studieux et tranquille. Des camarades, auprès de moi, parlent à voix basse. L'un d'eux aligne des chiffres sur un tableau noir. Quelques- uns, moins sérieux, jouent au bridge. De temps à autre je m'enfonce plus loin dans le rêve et jette un coup d'œil par la fenêtre : ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY : Pilote de guerre

Dans ce passage d'Antoine de Saint-Exupéry, il y a dix phrases séparées par un point. Chacune fournit une information. L'auteur nous adresse un ensemble de messages. Ce qu'on ne sait pas, on l'apprend. Nous sommes en présence d'une suite de phrases où le style narratif est caractérisé par une série d'assertions et où l'auteur considère les faits comme étant vrais. Il en est autrement du passage suivant :

— Que vous est- il donc arrivé, mon adorable Cécile ? qui a pu causer en vous un changement si prompt et si cruel ? que sont devenus vos serments de ne jamais changer ?... qui peut aujourd'hui vous les faire oublier ? CHODERLOS DE LACLOS : Les liaisons dangereuses

Le style n'est plus déclaratif. L'énonciateur a besoin d'informations d'où le caractère interrogatif des séquences qu'il produit. De ce fait, toutes les phrases se terminent par un point d'interrogation. Le texte ci-dessous a un tout autre intérêt : l'auteur adresse à un personnage imaginaire une série de recommandations décrites par des verbes à l'impératif :

— Jette mon livre ; dis-toi bien que ce n'est là qu'une des mille postures en face de la vie. Cherche la tienne. Ce qu'un autre aurait aussi bien fait que toi, ne le fais pas. Ce qu'un autre aurait aussi bien dit que toi, ne le dis pas : ANDRÉ GIDE : Les nourritures terrestres.

Revenons au texte de Saint-Exupéry. Dix phrases le composent. Dans tous les cas, le point de départ de l'information (je, des camarades...) est un élément représentatif d'un être humain. Plusieurs personnes (symbolisées par « je », « des camarades », « l'un d'eux », « quelques-uns ») entrent en jeu dans cette structuration sémantique. Chacune constitue la première représentation de l'esprit, la première référence pour la transmission du message. Une première donnée référentielle se concrétise. On pose l'existence d'un élément extralinguistique. Mais l'information en tant que telle ne peut être transmise que si cette première référence est accompagnée d'une désignation qui la complète, qui la définit. Car

l'existence d'un référent ne suffit pas à transmettre un message. Encore faut-il qu'il soit déterminé, la détermination exigeant l'emploi d'un second signe qui indique non seulement l'une des propriétés de l'objet mais également ce que l'énonciateur lui attribue. En d'autres termes, on affirme ou on nie quelque chose par rapport au référent existant. Une phrase est donc constituée de ces deux unités : un élément qui désigne l'objet ou la personne au sujet desquels on dit quelque chose, et un autre qui réfère à l'assertion définissant le premier. Celui-ci participe à la constitution de l'information non seulement par son existence mais aussi par le rôle qu'il joue particulièrement dans la situation créée par l'énonciateur. Il existe au préalable mais il remplit une fonction dans la réalité, les deux facteurs devant s'associer pour donner naissance à une information. Les deux éléments sont représentés chacun par une unité linguistique. Le plus souvent, un syntagme nominal désigne l'objet dont on parle, le syntagme verbal représentant l'assertion concernant cet objet. Dans sa forme la plus simple, la phrase est constituée de ces deux unités :

$P = SN + SV$

Dans certains cas, un syntagme prépositionnel est le troisième constituant de la phrase :

$P = SN + SV + SP$

Les expansions du syntagme nominal sont soit un adjectif qualificatif :

- La jeune fille

soit un groupe nominal :

- La jeune fille du quartier

Le syntagme nominal est lui-même constitué d'un déterminant et d'un nom :

- La fille

- Certaines filles

- Cette fille

- Sa fille

Les principaux déterminants du nom sont : l'article, l'adjectif numéral, l'adjectif indéfini, l'adjectif démonstratif, l'adjectif possessif, l'adjectif interrogatif, l'adjectif exclamatif et l'adjectif qualificatif.

Les expansions du verbe sont tantôt un adverbe, tantôt un groupe nominal complément, dépendant du verbe.

Le groupe nominal, expansion du syntagme nominal est relié à celui-ci au moyen d'une préposition :

- Le devoir du citoyen

La préposition et le groupe en question sont appelés « groupe prépositionnel ».

Il faut donc distinguer entre le groupe prépositionnel, le constituant d'un syntagme ou d'un autre groupe et le syntagme prépositionnel indépendant, c'est-à-dire un constituant de la phrase. À ce titre, nous proposons deux exemples :

- La fin du monde est proche

- L'enfant marcha pendant trois heures

Ainsi, le groupe prépositionnel « du monde » est le constituant du syntagme nominal « la fin du monde » et le syntagme prépositionnel « pendant trois heures » est le constituant de la phrase. Dans un cas, la phrase se réécrit :

$$P = SN + SV$$

Avec :

$$SN = GN + GP$$

Dans l'autre, la réécriture suivante s'impose :

$$P = SN + SV + SP$$